Image not found or type unknown

Nationalité française par adoption par un français

Par **look man**, le **20/10/2011** à **12:22**

Bonjour, je ne suis pas né en France et aucun de mes deux parents n'est français, mais j'étudie en france depuis 2 ans et un ami de mon père qui est français blanc veut m'adopter pour que je puisse avoir la nationalité. Vu que je suis majeur (22 ans) peux-je être adopté ?? Merci de me repondre et me dire ce que je dois faire.

Par **Domil**, le **20/10/2011** à **13:02**

Vous pouvez être adopté simplement (et non plénièrement) mais ça n'aura AUCUN effet sur votre nationalité, ne vous donnera aucun droit à la nationalité française.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés